

DÉPARTEMENT
DES
PYRÉNÉES ORIENTALES

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Arrondissement de Céret

**MAIRIE
DE
REYNÈS**

**Tél 04 68 87 18 55
Fax 04 68 87 49 82
Mél mairie@reynes.fr
<http://www.reynes.fr>**

Monsieur Le Préfet
Préfecture des P-O
24 Quai Sadi Carnot
66000 Perpignan

Le 07 septembre 2012

Monsieur Le Préfet,

Le 20 juillet 2012, nous avons réuni en mairie les services DDTM RTM et l'association Can Viem. Lors de cette réunion j'ai soulevé le problème de l'application des directives européennes relatives à l'évaluation et à la gestion des risques d'inondations et de sa transposition dans le droit français.

Le bureau d'étude INFO CONCEPT, en charge de la révision du POS et de sa transformation en PLU, nous fait connaître que de nouveaux documents doivent être pris en compte pour que le PLU soit compatible avec le Grenelle II, notamment les plans de gestion des risques d'inondations faisant référence aux articles L 123-1-10 du code de l'urbanisme et L 566-7 du code de l'environnement.

Le CEPRI attire l'attention sur des acquis français qui ne sont pas en phase à savoir que la carte des aléas n'est pas la carte de risques attendue par la directive européenne (il faut trois niveaux de crue dont un centennal) qu'il faudra reprendre le travail conduit sur les PPR existants.

Pourquoi continuer à instruire un PPR qui ne sera pas conforme aux directives européennes qui s'imposent à nous depuis le 1^{er} mars 2012 ?

De récentes décisions du Conseil d'Etat ont précisé dans quelle mesure un projet de PPR peut être modifié pour prendre en compte les résultats de l'enquête publique considérant que si un projet de plan peut être modifié après enquête publique, le cas échéant de façon substantielle, pour tenir compte des avis préalablement recueillis, c'est à la condition que la modification apportée ne remette pas en cause l'économie générale.



DÉPARTEMENT
DES
PYRÉNÉES ORIENTALES

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Arrondissement de Céret

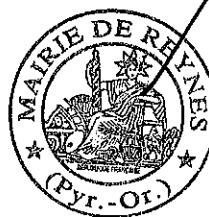
**MAIRIE
DE
REYNÈS**

Tél 04 68 87 18 55
Fax 04 68 87 49 82
Mél mairie@reynes.fr
<http://www.reynes.fr>

Pour ces raisons et d'autres précédemment évoquées j'ai l'honneur de solliciter de votre bienveillance l'annulation de la procédure actuellement en cours.
Sachant l'intérêt que vous nous portez en permettant à vos services de répondre favorablement à nos sollicitations, je ne doute pas Monsieur Le Préfet que vous prendrez en compte notre demande.

Je vous prie de croire, Monsieur Le Préfet, à l'assurance de nos respectueuses salutations.

Monsieur Le Maire
FARRIOL Alain



Copie à Monsieur Le Sous-Préfet de Céret

